



PRIX APRAM 2019



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Présentation du Prix APRAM

- Fondée en 1978, l'APRAM est devenue aujourd'hui l'association francophile la plus représentative des praticiens des marques et des dessins et modèles. Elle regroupe les trois familles de professionnels : les juristes d'entreprise, les conseils en propriété industrielle et les avocats.
- Désireuse de se rapprocher des futurs acteurs de ces trois familles avant leur entrée dans la vie professionnelle, l'APRAM vous propose de participer au Prix APRAM (ci-après le "Prix") qu'elle organise en partenariat avec :



Sujet du Prix APRAM 2019

« Le titulaire d'une marque antérieure de l'Union européenne jouissant d'une renommée dans l'Union ou d'une marque nationale jouissant d'une renommée dans l'Etat membre concerné peut s'opposer à l'enregistrement et/ou à l'usage d'une marque identique ou similaire, indépendamment de l'identité, de la similarité ou de la non similarité des produits ou services concernés , à condition toutefois que l'usage sans juste motif de la marque postérieure tire indûment profit du caractère distinctif ou de la renommée de la marque antérieure ou lui porte préjudice.

Au vu de la pratique des Offices et de la jurisprudence française et européenne, comment parvenir, aujourd'hui, à faire sanctionner l'atteinte à une marque de renommée ? Comment s'apprécie et s'articulent les conditions liées au « profit indu » ou au « préjudice » avec la preuve de la renommée de la marque antérieure et de son identité ou similitude avec la marque postérieure ? »

Ce Prix est ouvert :

- 1/ aux candidats inscrit(e)s dans un Master 2 incluant une dominante de Droit de la Propriété Intellectuelle, l'année du prix où ils souhaitent concourir ou l'année précédente,
- 2/ aux candidats inscrit(e)s en 3ème année d'Ecole de commerce, au niveau Master 2 de Sciences Politiques ou d'Economie et ayant suivi un enseignement spécialisé comme indiqué à l'article I, l'année du prix où ils souhaitent concourir ou l'année précédente,
- 3/ aux stagiaires effectuant un stage d'au moins 6 mois en Droit des Marques et/ou Dessins et Modèles l'année où ils s'inscrivent au Prix,
- 4/ aux candidat(e)s qui n'ont pas déjà été sélectionné(e)s pour passer l'épreuve orale devant le jury lors de précédentes participations au Prix APRAM.

Les Prix :

- A tous les participants au Prix APRAM ayant remis un devoir, il sera offert une année de participation aux conférences APRAM.
- Aux trois premiers lauréats, en fonction de leur classement :

Grâce au soutien de Corsearch :

- 2.000 € pour le 1^{er} Prix,
- 1.500 € pour le 2^{ème} Prix
- 1.000 € pour le 3^{ème} Prix
- Accès gratuit à www.corsearch.com

Grâce au soutien de Lexis-Nexis :

- Pour le 1^{er} Prix : la publication du devoir primé sous forme d'article dans la revue Propriété Industrielle, un abonnement d'un an au service en ligne Lexis Actu, à la revue Propriété Industrielle et à la revue Communication – Commerce électronique, deux ouvrages Lexis Nexis - Litec

- Pour le 2^{ème} Prix : un abonnement d'un an à la revue Propriété Industrielle, deux ouvrages Lexis Nexis - Litec

- Pour le 3^{ème} Prix et les 2 autres finalistes : des ouvrages LexisNexis – Litec

- Un stage optionnel, conventionné et rémunéré de 3 à 6 mois

Pour participer :

- Pour participer à l'édition 2019 , il convient de renvoyer avant le 21 janvier 2019 :
- Le formulaire en ligne : <http://apram.com/activites/prix-apram/candidature-prix-apram/> complet accompagné des pièces jointes demandées à savoir :
- un CV,
- une photographie au format identité,
- Justificatif attestant de votre capacité à concourir (si vous êtes en M2, votre carte d'étudiant recto verso ou attestation de scolarité, si vous êtes stagiaire : photocopie de votre convention de stage, si vous êtes étudiant en Ecole de Commerce, de Sciences Politiques ou d'Economie : preuve d'un enseignement en propriété industrielle, (par exemple, attestation de votre professeur ou du Directeur de l'Ecole)

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Déroulement des épreuves :

- Préparation d'un mémoire sur un sujet arrêté par le conseil d'administration de l'APRAM. Le devoir contiendra douze pages maximum traitant du sujet en droit communautaire et/ou droit français, selon les hypothèses et un exposé du plan.
- Le devoir devra être envoyé à prixapram@apram.com au plus tard le 8 février 2019
- Le jury sélectionnera 5 candidats qui seront informés au plus tard le 8 mars 2019 de la suite des épreuves
- Les 5 candidats soutiendront leur devoir à tour de rôle devant le jury pendant trente minutes, le 14 mars 2019
- Le jury se réunit après l'audition du cinquième candidat pour choisir les trois lauréats.
- La remise des prix aura lieu en présence des membres du jury et des cinq étudiants sélectionnés lors de la séance annuelle APRAM /UNIVERSITES le 15 mars 2019 matin.

Retrouvez toutes les infos sur le Prix APRAM sur notre site www.apram.com

Merci de votre attention



association des praticiens du droit des marques et des modèles